

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

EXTRAIT DES MINUTES D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ, TENUE À LA
SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-
MISTASSINI, MERCREDI LE 8 MARS 2017 À 19 HEURES 30.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

M ^{me} Francine Chiasson	Mairesse d'Albanel
M. Richard Hébert	Maire de Dolbeau-Mistassini
M ^{me} Françoise Bergeron	Représentante de Dolbeau-Mistassini
M. Michel Perreault	Maire de Girardville
M. Mario Fortin	Maire de Normandin
M. Daniel Tremblay	Maire de Notre-Dame-de-Lorette
M. Ghislain Goulet	Maire de Péribonka
M. Philippe Lapointe	Maire de St-Augustin
M. Rodrigue Cantin	Maire de St-Edmond-les-Plaines
M. Michel Villeneuve	Maire de St-Eugène-d'Argenteau
M. Yvan Pilote	Maire de Ste-Jeanne d'Arc
M. Denis Tremblay	Maire de St-Thomas-Didyme

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE
MONSIEUR JEAN-PIERRE BOIVIN, PRÉFET.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Christian Bouchard Secrétaire-trésorier adjoint

DSÉMC : priorités annuelles d'intervention 2016-2017

75.1-03-17

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi 28 intitulée «*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* » (chapitre 8 des lois de 2015) sanctionnée le 21 avril 2015 par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, par l'adoption de la résolution no. 211-07-15, le Conseil de la MRC autorisait la signature de l'entente relative au *Fonds de développement des territoires* (FDT) avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été conclue conformément aux dispositions de l'article 126,3 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM);

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 de l'entente signée avec le MAMOT stipule que la MRC « établit et adopte annuellement des priorités d'intervention en fonction des objets prévus, notamment à l'article 4 »;

CONSIDÉRANT les priorités d'intervention convenues dans le cadre de l'exercice de la « Vision 2025 » des élus de la MRC en 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration de Développement social et économique Maria-Chapdelaine (DSÉMC) le 22 février dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Perreault,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

75.1-03-17

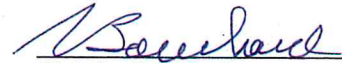
QUE le Conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine adopte les priorités d'intervention, lesquelles identifient quelques 6 axes d'interventions et 15 stratégies, auxquelles sont identifiées pour chacune d'elles plusieurs actions pour l'exercice financier 2016-2017, le tout en conformité avec le document déposé à la réunion du conseil d'administration de DSÉMC le 22 février dernier, lequel conseil est constitué du maire de chaque municipalité locale du territoire de la MRC et également conseillers de comté en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2017.

(SIGNÉ) JEAN-PIERRE BOVIN, PRÉFET

(SIGNÉ) CHRISTIAN BOUCHARD, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT

Extrait certifié conforme à Dolbeau-Mistassini ce 15 mars 2017 :



Christian Bouchard
Secrétaire-trésorier adjoint
MRC de Maria-Chapdelaine